
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 13 MAI 2024 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 13 mai 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Nadine Viau, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :
Madame Cathy Goyette, directrice générale adjointe
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier adjoint
Madame Émélie Trinque, directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 36;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2. MOT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2024

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

2024-05-163

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant le sujet suivant :

12. Direction des affaires juridiques – poste de greffier adjoint – embauche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-05-164

6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 22 AVRIL 2024 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 avril 2024, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-05-165

7. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ASSISES ANNUELLES – ANNÉE 2024 – INSCRIPTIONS – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le paiement des inscriptions de deux (2) membres du conseil aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se dérouleront du 22 au 24 mai 2024 à Montréal, pour un montant de 845\$ chacune, plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement des frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-05-166

8. PROGRAMME D'APPUI À L'INTERNATIONALISATION DES VILLES ET MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE (MRIF) – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet « Beloeil s'inspire pour un aménagement responsable et durable du territoire »;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été soumise dans le cadre de l'appel à projets du *Programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec 2023-2024* du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour ce projet;

CONSIDÉRANT que le MRIF a octroyé une aide financière au montant de 25 000 \$ pour soutenir la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, une convention précisant les modalités de versement et d'utilisation de l'aide financière accordée par le MRIF doit être signée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Beloeil et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-05-167

9. PROJET « BELOEIL S'INSPIRE POUR UN AMÉNAGEMENT RESPONSABLE ET DURABLE DU TERRITOIRE » – MISSION À COPENHAGUE – MANDAT DE REPRÉSENTATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le projet « Beloeil s'inspire pour un aménagement responsable et durable du territoire »;

CONSIDÉRANT qu'une mission aura lieu à Copenhague du 2 au 5 juin 2024 dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater des membres du conseil pour représenter la Ville de Beloeil lors de cette mission;

CONSIDÉRANT que des fonctionnaires municipaux participeront également à cette mission;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le paiement des frais engagés lors de cette mission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De mandater la mairesse, Nadine Viau, ainsi que les conseillers Karim-André Laz, Vincent Chabot, Julie Lavoie, Stéphane Lepage, Martin Robert et Martin Dubreuil, pour représenter la Ville de Beloeil lors de la mission à Copenhague qui se déroulera du 2 au 5 juin 2024 dans le cadre du projet « Beloeil s'inspire pour un aménagement responsable et durable du territoire ».

D'autoriser le paiement des frais engagés lors des diverses activités auxquelles ces membres du conseil participeront en tant que représentants de la Ville de Beloeil au cours de cette mission, incluant les frais relatifs à l'hébergement, aux déplacements et aux repas.

D'autoriser les fonctionnaires municipaux suivants à participer à la mission à Copenhague :

- Directeur général;
- Directeur des communications;
- Directeur de l'urbanisme;
- Directeur du génie.

D'autoriser le paiement des frais engagés lors des diverses activités auxquelles ces fonctionnaires participeront au cours de cette mission, incluant les frais relatifs à l'hébergement, aux déplacements et aux repas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-05-168

10. SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – ANNÉE 2023 – AFFECTATION

CONSIDÉRANT les surplus accumulés de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la *Politique de gestion des surplus*, il y a lieu d'affecter ce surplus, en tout ou en partie, à des projets spécifiques ou des éventualités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser l'affectation, à même le surplus accumulé non affecté de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, des montants indiqués au tableau ci-dessous en regard de chacune des réserves :

Surplus affectés – fonctionnement et politique	Affectation 2024
Élections	50 000 \$
Provision pour éventualités	281 500 \$
Provision pour poursuites contre la Ville	20 000 \$
Mesure d'atténuation de la dette	900 500 \$
Provision pour remboursement anticipé de la dette	(500) \$
Confection du rôle d'évaluation	115 000 \$
Valeur assurable des bâtiments	6 000 \$
Provision pour les régies	(267 500) \$
Mesures en accessibilité universelle	50 000 \$
Projets en lien avec la Politique culturelle	20 000 \$
Avantages sociaux futurs	70 000 \$
Provision pour le centre aquatique	200 000 \$
Surplus affectés – investissements (PTI)	
Informatique et téléphonie	150 000 \$
Programme de mise aux normes des bâtiments	750 000 \$
Bâtiments – développement	435 000 \$
Surplus affectés – programmes et projets spéciaux	
Programme rénovation résidentielle	90 000 \$
Programme – maisons lézardées	(90 000) \$
Budget participatif	150 000 \$
Numérisation - archives	95 000 \$
Réserves réglementaires	
Eau et voirie	1 000 000 \$
Infrastructures récréatives	1 750 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-05-169

11. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Rapport financier consolidé et rapport de l'auditeur indépendant – année 2023
- b) Direction générale – rapport d'activités – année 2023

2024-05-170

12. DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES – POSTE DE GREFFIER ADJOINT – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'embaucher madame Marie-Pier Savard à titre de greffière adjointe à la Direction des affaires juridiques, et ce, à compter du 10 juin 2024, selon les termes et conditions prévus au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil* au salaire annuel de 99 986 \$ correspondant à l'échelon 5 de la classe 12.

Madame Savard bénéficie de trois semaines de vacances en 2024 et est éligible au régime de retraite dès son entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

13. VARIA

14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2024-05-171

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 47;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 13 mai 2024.

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, j'atteste que le greffier adjoint de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 dans les délais prescrits et que j'en approuve le contenu.

NADINE VIAU, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 27 mai 2024.

NADINE VIAU, mairesse
Présidente d'assemblée

ALEXANDRE DOUCET-MCDONLAD, avocat
Greffier adjoint